

Jean-Baptiste Joinet

Professeur des universités

Responsable de l'international à la Faculté

Jean-Baptiste.Joinet@univ-lyon3.fr

QUESTIONS FRÉQUENTES CONCERNANT LES SÉJOURS D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

DOCUMENT DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS
DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
Rédigé par JB Joinet (version du 10/11/2020)

REMARQUE : pour toute question portant sur l'interférence de la crise épidémique avec les séjours d'études à l'étranger, merci de consulter les documents en ligne élaborés sur ce sujet spécifique par le Service Général des Relations Internationales (SGRI) de Lyon 3.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie envisageant un séjour d'études à l'étranger à l'avenir mais n'ayant pas encore de projet précis en tête

1. Pourquoi les départs en L3 sont déconseillés ?

Le premier cycle des études de philosophie (cycle de licence, trois années « généralistes ») constitue le socle commun des études, avant une spécialisation dans un champ particulier de la philosophie. Le programme de ces trois années est conçu de sorte que, dans la mesure du possible, aucun des auteurs majeurs de l'histoire de la philosophie ne soit omis et que les thématiques principales soient toutes abordées.

Le programme des cours de L3 à l'étranger diffère généralement beaucoup de celui proposé en France en L3, en sorte qu'il y a de fortes chances qu'un(e) étudiant(e) ayant passé son L3 ait des lacunes dans sa culture générale en philosophie, supérieures à celles d'un étudiant ayant suivi une licence complète à Lyon 3. Ceci est notamment problématique pour les étudiant(e)s qui projettent de passer les concours (CAPES et agrégation) ou qui souhaitent partir dans des universités dont les programmes au niveau L3 sont particulièrement éloignés de ceux offerts par Lyon 3 (ce qui est souvent le cas, hors Europe). Enfin, l'entrée en Master étant sélective, et l'examen des candidatures étant organisé assez tôt à la fin du second semestre, les dossiers complétés tardivement (ce qui arrive souvent lors d'un séjour d'études à l'étranger, puisque les notes obtenues sont souvent communiquées tardivement et doivent alors encore être "converties") risquent d'être traités trop tard. Partir en L3 est donc globalement déconseillé (et n'est autorisé qu'après avis dérogatoire de l'enseignant responsable des relations internationales).

2. Pourquoi les départs en M2 sont rarement autorisés ?

- L'accord du ou de la collègue encadrant le mémoire de M2 est requis de même que l'accord des responsables du parcours de M2 . Or cet accord ne peut être donné que lorsque l'ensemble des résultats du M1 sont connus (à savoir au mieux en juin de l'année courante, voire en juillet, si les résultats sont incomplets à la première session) et ne peut être donné que lorsque le nom du ou de la collègue encadrant le mémoire de M2 est connu (ce qui est parfois le cas, seulement fin septembre).
- Par ailleurs, pour un certain nombre d'étudiant(e)s, l'année de M2 est en fait le vestibule du doctorat et, eu égard à cet objectif, il importe que les étudiant(e)s d'une part valident sans retard leur diplôme de M2 (obtention à *la première session* de l'ensemble des notes, et soutenance du mémoire peu après les examens), de façon à ce que, par la suite, ils ou elles soient prêt(e)s à temps pour rédiger un projet de recherche et se porter candidat.e aux concours visant l'obtention d'un Contrat Doctoral (salaire de trois années pour accomplir une thèse de doctorat). Tout ceci n'est guère compatible avec une année d'expatriation (qui généralement entraîne une transmission tardive des notes obtenues et une soutenance de mémoire tardive, au retour du séjour à l'étranger).
- Dans le cas très particulier d'étudiant(e)s déjà titulaires d'un M2 mention "philosophie" ou mention "histoire de la philosophie" et désirant en quelque sorte simplement approfondir leur spécialité à l'étranger, une candidature pour effectuer un M2 à l'étranger (avec inscription en France dans la "mention" non déjà validée) peut être autorisée, après avis de l'enseignant.e responsable des relations internationales et de l'enseignant.e responsable de la mention de M2 concernée.

3. Pourquoi les séjours d'études d'un semestre ne sont qu'exceptionnellement autorisés ?

Au plan administratif, un séjour d'études d'un semestre seulement n'est pas impossible. Pourtant, sauf situation très exceptionnelle, les demandes visant un séjour d'études d'un semestre reçoivent une réponse négative. Pourquoi ?

- D'une part parce que, compte tenu des difficultés inhérentes à une expatriation (temps passé à régulariser la situation administrative universitaire ou non, à rechercher un logement, éventuellement à rechercher un emploi, à se familiariser avec la langue, les lieux, la culture...), un semestre est une période bien courte qui ne laisse pas à l'étudiant(e) expatrié(e) le temps de se consacrer sereinement à ses études,
- D'autre part, parce que les calendriers universitaires sont rarement identiques d'un pays à l'autre (et même souvent franchement différents, quand on s'éloigne de l'Europe occidentale), ce qui rend très compliqué l'accomplissement des deux semestres (l'un à l'étranger, l'autre en France).

4. En cas de dérogation nécessaire (départ en L3 ou en M2, séjour d'un seul semestre) comment procéder ?

- L'étudiant suit la procédure ordinaire (préparation du dossier de candidature, entretien avec l'enseignant responsable de l'international à la Faculté de

philosophie, le jour annoncé par le Service Général des Relations Internationales pour ces entretiens, ou lors d'un rendez-vous pris en ligne avec l'enseignant de la faculté responsable de l'international).

- A l'issue de cet entretien avec l'enseignant responsable de l'international à la Faculté de philosophie, celui-ci émet un avis (favorable ou non). En cas d'avis favorable, ce dernier avise *directement* avec le Doyen concernant la dérogation (s'il s'agit d'une candidature pour une mobilité en M2, il avise le doyen après avoir consulté l'enseignant.e responsable du M2 concerné, qui doit également donner son accord, pour que la candidature soit acceptée).

5. Peut-on suivre en parallèle deux cursus à l'étranger dans le cadre d'un séjour d'études ?

- Concernant le cas général d'étudiants se proposant de **valider un double cursus lors d'un seul et même séjour d'études à l'étranger**, il n'y a pas d'obstacle de principe : puisqu'un étudiant peut s'inscrire dans deux cursus en France, pourquoi l'interdirions-nous à l'étranger ? Le seul bémol est que, vu les difficultés inhérentes à une expatriation pour études, cela doit être réservé aux étudiants particulièrement solides, dont le dossier est particulièrement bon et aux cas où l'organisation des études dans les établissements concernés à l'étranger permet de maximiser les cours communs aux deux cursus (pour éviter en particulier qu'un étudiant débordé revienne en France en n'ayant validé aucun des deux diplômes suivis...). Toutes choses qui s'évaluent, au cas par cas, lors des entretiens ... d'évaluation. L'étudiant s'expatriant doit en tout cas avoir conscience du fait que les exigences de la Faculté de philosophie de Lyon 3 restent entières dans une telle situation (pas de programme de cours exagérément allégé sous prétexte de double cursus). Enfin, au plan bureaucratique, cela suppose de faire deux candidatures (l'une auprès de la Faculté de Philosophie, l'autre dans l'autre Faculté dans laquelle l'étudiant.e candidat.e va s'inscrire en France).
- Concernant le cas encore plus particulier d'étudiants désireux de **s'inscrire dans deux établissements distincts à l'étranger pour mener à bien leur projet de suivi d'un double cursus** (que ce soit en raison de l'absence de l'une ou l'autre des deux spécialités visées dans les établissements étrangers concernés, ou si l'inexistence d'une convention avec Lyon 3 dans l'une des spécialités visées impose une inscription dans un second établissement conventionné), il n'y a pas davantage d'obstacle de principe. Le seul obstacle est en fait psychologique et pratique : cela signifie pour l'étudiant, non seulement deux diplômes à préparer, mais aussi deux bureaucraties à affronter dans une langue étrangère... Encore une fois, ce genre d'expérience doit être réservée à des étudiants particulièrement solides, linguistiquement déjà très bien armés, et donc le projet est dûment argumenté. Encore une fois, ces choses s'évaluent, au cas par cas, lors des entretiens ... d'évaluation.

6. Quels sont les établissements susceptibles de m'accueillir pour un séjour d'études à l'étranger ?

Seuls les établissements avec lesquels Lyon 3 a signé une convention dédiée sont susceptibles de vous accueillir pour un séjour d'études à l'étranger *en philosophie*. Ces conventions vous permettent, durant l'année d'expatriation, de vous inscrire à Lyon 3 (et non dans l'établissement d'expatriation) et d'avoir votre année (ou semestre)

d'expatriation validée en France comme si vous aviez étudié et validé votre année (ou semestre) en France.

La liste des établissements avec lesquels Lyon 3 a signé une convention doit être consultée sur les pages web du Service Général des Relations Internationales (SGRI) de Lyon 3. Inutile de consulter l'enseignant de la faculté responsable des séjours d'études à l'étranger pour savoir si d'autres établissements ont signé une convention. Seul le SGRI détient des informations actualisées.

DEUXIÈME PARTIE. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie qui s'apprêtent à monter un dossier de candidature (pour un départ l'année universitaire suivante) et n'ont pas encore passé l'entretien décisionnaire avec l'enseignant.e responsable à la faculté de philosophie pour les mobilités estudiantines de

6. Où trouver des informations sur la procédure de candidature, le dossier, le calendrier ?

Pour toutes ces questions, ce sont les pages web dédiées du Service Général des Relations Internationales de Lyon 3 qu'il faut consulter (si vous n'avez *vraiment pas réussi* à trouver en ligne l'information que vous cherchez, vous pouvez aussi contacter au SGRI les personnels dédiés). En 2020, dans le contexte du confinement, le SGRI a créé un espace sur Moodle qui permet aux étudiants de déposer en ligne leur dossier de candidature pour une mobilité:

<https://moodle.univ-lyon3.fr/course/view.php?id=12670>

En 2020 : la date limite de dépôt a été fixée au 16 novembre 2020. Cette information a été communiquée via le site internet, l'intranet étudiant et via les instructions du dossier.

7. Dans mon dossier de candidature, comment choisir l'établissement à l'étranger où accomplir un séjour d'études ? Puis-je proposer plusieurs destinations ?

Un séjour d'études n'est pas un séjour de vacances. Il doit être lié à un projet précis (projet d'études, projet professionnel, projet de recherche...). Pour que votre projet ait une chance d'être bien évalué lors de l'entretien, il faut que le choix d'un établissement pour accomplir le séjour d'études soit motivé.

Les motivations peuvent être d'ordres multiples. Par exemple : la réputation de l'établissement visé dans la spécialité que vous visez; la pertinence du choix du parcours visé par rapport à votre projet professionnel ou votre projet d'études ou de recherche; la présence de spécialistes du champ sur lequel porte votre mémoire de master; votre compétence dans la langue dans laquelle les enseignements ont lieu; le désir d'en profiter pour développer votre compétence dans la langue du pays concerné; plus marginalement une opportunité pratique (hébergement facilité dans la ville visée, par exemple en raison de liens familiaux)...

Une fois tout ceci pris en compte, il n'est pas interdit de proposer plusieurs établissements, à condition que votre dossier démontre la cohérence et la pertinence des options envisagées pour un séjour d'études. Pour cela, il faut donc, entre autres:

- avoir étudié en ligne le programme des enseignements de philosophie qui sont proposés dans les établissements où vous envisagez d'accomplir une mobilité;

- avoir évalué si ce programme est *pertinent* pour vos projets (d'études, de recherche et, au delà, professionnel); en particulier, pour une expatriation au niveau master, il faut évaluer si ce programme est *adapté* au *parcours* de master dans lequel vous comptez être inscrit.e à Lyon 3, l'année de votre éventuelle mobilité (par exemple, si vous espérez vous inscrire dans le « "Parcours" Logique, Histoire et Philosophie des sciences et des technologies » du master « "mention" Philosophie », il faut s'assurer qu'au moins quelques enseignements sont proposés dans ce champ...)
- avoir évalué si ce programme est *compatible* avec vos projets : hors d'Europe, les calendriers universitaires ne commencent que rarement à des dates comparables, et certains choix de destination peuvent être incompatibles avec le calendrier de certains projets professionnels (CAPES, Agrégation, Contrat doctoral etc);
- avoir évalué votre capacité à suivre des enseignements dans la langue/les langues dans laquelle/lesquelles ils sont dispensés ;
- avoir mesuré les difficultés concernant la réalisabilité pratique d'un séjour dans tel ou tel pays (aspects financiers: selon les pays, la vie ou le logement sont plus ou moins chers);
- avoir vérifié que vous serez en mesure de satisfaire toutes les conditions éventuellement posées par l'établissement visé, typiquement :
 - si un niveau de langue certifié par un document officiel est exigé, pensez-vous être en mesure de le fournir dans le temps imparti ?
 - si un certain niveau est exigé par l'établissement d'accueil souhaité (c'est en particulier souvent le cas en Amérique du Nord), votre niveau est-il adéquat (note moyenne minimale obtenue dans le parcours d'études antérieur à l'expatriation) ?
 - conditions administratives particulières (par exemple pour l'obtention d'un visa ou encore sur la durée de validité du passeport...)

Un projet bien préparé ne comporte en général qu'une destination, un choix bien mûri et clairement défendu. Cependant, comme certains établissements étrangers (principalement en Amérique du Nord) se réservent la possibilité de ne pas accepter des dossiers pourtant validés par Lyon 3, et comme les conventions prévoient un nombre maximum d'étudiants entrants par an (rarement atteint dans les faits, cependant), il peut y avoir du sens à présenter une seconde destination, pour le cas où. En cas de multiples destinations, il importe de classer les établissements mentionnés dans votre dossier (premier choix, deuxième choix...).

8. En vue de l'entretien (avec l'enseignant de la faculté de philosophie responsable des séjours d'études à l'étranger), dois-je avoir déjà rempli le formulaire « Contrat d'études » (alias « Learning agreement ») ?

Ce « Contrat d'études » est le document officiel qui fixe la liste des matières que l'étudiant sortant (dont le séjour d'études a été accepté) doit valider à l'étranger (afin de pouvoir valider l'année d'études correspondante dans son diplôme français). Ce contrat est un contrat au sens juridique. Une fois signé (par l'étudiant, par Lyon 3 et par l'établissement d'expatriation), il engage les trois parties (même si des « avenants » au contrat peuvent être décidés et signés ultérieurement).

En général, la *finalisation* du contrat se fait une fois que la candidature a été acceptée, si elle l'a été, et ce dans les semaines ou les mois qui suivent l'entretien (et au plus tard deux mois avant l'expatriation).

Toutefois, il est recommandé en vue de l'entretien (avec l'enseignant de la faculté de philosophie responsable des séjours d'études à l'étranger) que l'étudiant.e candidat.e propose à l'enseignant une *liste de cours*, élaborée après avoir étudié en ligne les programmes de cours de philosophie proposés par l'établissement visé (une liste par établissement, s'il y en a plusieurs). Ceci qui revient en somme à proposer un PROJET de Contrat d'études (Learning agreement). Le plus simple alors est effectivement de s'inspirer du formulaire officiel et pourquoi pas de le pré-remplir (idéalement en version numérique, au format .doc ou .docx ou .pages ou .rtf).

9. Je m'apprête à concevoir mon PROJET de Contrat d'études ("Learning agreement", i.e. le choix des cours dans l'université d'accueil à l'étranger). Combien de cours dois-je choisir dans l'université d'accueil ? Et comment déterminer lesquels je peux/dois choisir ?

(a) Commencez par remplir le Tableau B du Contrat d'études (Table B: "Group of courses in the student's degree that would normally be completed at the sending institution and which will be replaced by the study abroad").

- **Commencez par déterminer la liste des cours et modules (intitulés et codes, ainsi que les ECTS correspondants) que vous devriez valider à Lyon 3, si vous restiez en France lors de l'année universitaire où vous souhaitez accomplir une mobilité. Si votre liste a été correctement dressée, vous devez obtenir un total de 30 ECTS pour chaque semestre.**

Exemple 1: vous êtes en ce moment en L2, et espérez accomplir l'an prochain une mobilité (lorsque vous serez en L3). Il faut donc examiner le programme de L3 de Lyon 3 et choisir les cours que vous suivriez si vous restiez en L3 à Lyon 3. Cela signifie principalement que vous devez déterminer quels enseignements optionnels et quels enseignements d'ouverture vous choisiriez parmi ceux offerts, à chaque semestre. Une fois cette liste dressée (une pour chaque semestre), notez pour chacun des enseignements (obligations, optionnels et d'ouverture) choisis : a/ son titre, b/ son code, c/ le nombre d'ECTS correspondant.

Exemple 2: vous êtes en ce moment en L3, et espérez accomplir l'an prochain une mobilité (lorsque vous serez en M1). Il faut donc commencer par décider si vous comptez postuler à Lyon 3 pour le Master "mention" Histoire de la Philosophie ou pour le Master "mention" Philosophie (auquel cas vous devez également choisir un "parcours"). Ensuite, il vous faut examiner la maquette de la "mention" en question du M1 de Lyon 3 visé et choisir les cours que vous suivriez si vous restiez en M1 à Lyon 3 durant l'année prévue pour la mobilité. Cela signifie principalement que vous devez déterminer quels enseignements optionnels et quels enseignements d'ouverture vous choisiriez parmi ceux offerts, à chaque semestre. Une fois cette liste dressée (une pour chaque semestre), notez pour chacun des enseignements (obligations, optionnels et d'ouverture) choisis : a/ son titre, b/ son code, c/ le nombre d'ECTS correspondant (en distinguant chaque semestre).

Exemple 3: vous êtes en ce moment en M1 mention Philosophie, et espérez accomplir l'an prochain une mobilité (lorsque vous serez en

M2). Il faut donc commencer par examiner la maquette du “parcours” de M2 (du master “mention Philosophie) dans lequel vous serez inscrit l’an prochain et dresser la liste des cours que vous suivriez si vous restiez à Lyon 3 pour préparer votre M2. Cela signifie principalement que vous devez déterminer quels enseignements optionnels et quels enseignements d’ouverture vous choisiriez parmi ceux offerts, à chaque semestre. Une fois cette liste dressée (une pour chaque semestre), notez pour chacun des enseignements (obligations, optionnels et d’ouverture) choisis : a/ son titre, b/ son code, c/ le nombre d’ECTS correspondant.

- **Puis rayez dans cette liste les modules qui ne seront pas à valider à l’étranger en cas de mobilité (ou encore dont les ECTS ne seront pas à valider à l’étranger en cas de mobilité).**
 - **Pour cela, commencez par déterminez si vous pour certains des cours ou modules listés dans votre Tableau B, vous pouvez obtenir une dispense.** Sauf dans de rares cas particuliers, la question ne se pose que pour les cours de *langue étrangère*. Si la langue dans laquelle vos études vont se dérouler lors de la mobilité n’est pas votre langue maternelle, vous pourrez être dispensés, si vous le souhaitez, du/des modules « Langue étrangère ». Il faudra le signaler à l’enseignant.e responsable de l’international à la Faculté de philosophie lors de votre entretien de candidature à un séjour d’études à l’étranger, mais de telles demandes sont systématiquement acceptées donc vous pouvez le considérer comme acquis. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez alors rayer (visiblement: ~~langue étrangère~~) dans la liste du Tableau B l’item correspondant (et rayer dans la colonne des ECTS, les ECTS correspondants, pour le.s semestre.s correspondant.s).
 - **Déterminez ensuite si certains des modules listés dans votre Tableau B seront à valider en France (et non à l’étranger).** La question ne se pose a priori que pour le module « *Rédaction du mémoire et soutenance* », donc en M1 et en M2. Sauf dérogation exceptionnelle, le mémoire doit être préparé sous la direction (ou la co-direction) d’un membre de l’équipe enseignante de Lyon 3 et il doit être soutenu devant un jury comprenant ce membre de l’équipe enseignante de Lyon 3. Cette soutenance a généralement (en général au retour du séjour d’études) ou en distanciel. Les ECTS correspondant au mémoire sont attribués par cet.te enseignant.e à l’issue de la soutenance. C’est la raison pour laquelle le nombre d’ECTS à valider à l’étranger pour une année est de : 60 ECTS moins le nombre d’ECTS attribué au mémoire et sa soutenance dans la maquette du diplôme dans lequel l’étudiant.e sortant.e est inscrit.e à Lyon 3 (en cas d’expatriation pour seulement un semestre : 30 ECTS moins le nombre d’ECTS attribué au mémoire et la soutenance pour ce semestre dans la maquette du diplôme dans lequel l’étudiant.e sortant.e est inscrit.e à Lyon 3). Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez alors rayer (visiblement: ~~mémoire et soutenance~~) dans la liste du Tableau B l’item correspondant (et rayer dans la colonne des ECTS, les ECTS correspondants, pour le.s semestre.s correspondant.s).
 - **Pour une mobilité en M2: déterminez ensuite ce que vous devez faire pour le stage.** La plupart des parcours de M2 prévoient un stage. Dans certains parcours, la durée minimale des stages est brève (+/-12h) en sorte qu’il prévu, si vous le souhaitez, de remplacer le module stage de M2 par un

suivi de cours (dans ce cas, vous maintenez non rayé le module « stage » dans la liste de votre tableau B - même si les ECTS correspondants seront validés à l'étranger via de simples cours, correspondant au même nombre d'ECTS ou, si cette correspondance n'est pas possible ou pas exacte, de choisir des cours correspondant approximativement à ce nombre d'ECTS – la seule contrainte étant que le nombre total des ECTS à valider sur le semestre concerné, une fois rayés ceux qui devaient l'être, soit atteint)

Dans certains parcours de M2 (parcours EEDD notamment), le stage a en revanche une durée conséquente. Dans ce cas, les modalités du stage durant la mobilité doivent être discutées en amont de la candidature avec les responsables du parcours (autrement dit avant de rédiger le projet de contrat d'études et avant même de contacter l'enseignant responsable pour l'international à la Faculté de philosophie). Dans le cas où il est convenu avec les responsables du parcours que le stage aura lieu en France, vous devez alors rayer (visiblement: ~~stage~~) dans la liste du Tableau B l'item correspondant (et rayer dans la colonne des ECTS, les ECTS correspondants, pour le.s semestre.s correspondant.s).

- **Comprendre ce que vous devez faire pour les modules autres que les enseignements**, typiquement module « PPP » et, en master, modules d'initiation à la recherche du type « Actualité de la recherche – Suivi de conférences et colloques » (l'intitulé change d'un parcours à l'autre) ou encore « Méthodologie de la recherche » (qui prend parfois la forme d'une présentation de l'état intermédiaire des recherches en vue du mémoire). Dans le Tableau B, vous devez laisser ces modules (sans les rayer). Il vous sera simplement demandé, dans le tableau A, de choisir à la place des cours (correspondant au même nombre d'ECTS et si cette correspondance n'est pas possible ou pas exacte, de choisir des cours correspondant approximativement à ce nombre d'ECTS (la seule contrainte étant que le nombre total des ECTS à valider sur le semestre concerné, une fois rayés ceux qui devaient l'être, soit atteint).

(b) Remplissez ensuite le Tableau A du Contrat d'études (Table A: "Study programme abroad")

- **L'idée générale est, après avoir étudié le programme des cours dans l'université dans laquelle vous envisagez une mobilité, de chercher un programme de cours aussi proche que possible de celui que vous auriez suivi si vous étiez resté à la Faculté de philosophie de Lyon 3** (que vous avez listé dans votre Tableau B). Idéalement, il vous faut donc chercher à respecter l'équilibre et la diversité des matières qui existent dans les maquettes de votre année de diplôme à Lyon 3. Bien évidemment, ceci n'est que rarement possible :
 - parce que tel cours (sur telle ou telle thématique) n'a pas d'équivalent dans l'établissement visé à l'étranger;
 - parce que la durée d'un cours et son équivalent à l'étranger (s'il existe) diffèrent;
 - parce que le nombre d'ECTS attribués à un cours et celui attribué à son équivalent à l'étranger (s'il existe) diffèrent;
 - parce que, lors de leur consultation, les programmes en ligne sur le site de l'université à l'étranger sont encore ceux de l'année qui

précèdent l'expatriation concernée et qu'il n'est pas sûr qu'ils soient maintenus l'année suivante;

- parce que l'offre d'enseignement proposée par l'établissement d'accueil diffère radicalement de celle proposée par Lyon 3. Etc...

Qui plus est, le programme de votre projet de contrat d'études, a de fortes chances d'être en réalité très différent du programme des cours que vous finirez pas suivre en cas de mobilité :

- parce que, une fois sur place, des contraintes d'emploi du temps connus tardivement vous empêcheront de suivre simultanément certains cours comme prévu.
- parce que certains cours annoncés auront entre temps disparu, etc
- parce que certains cours s'avèreront finalement ne pas correspondre à ce que vous attendiez ou à ce qui était annoncé ...

Il faut donc être pragmatique. Faire preuve de bon sens et d'autonomie (cherchez les informations sur internet, sur les pages web de l'établissement d'expatriation et ne consultez l'enseignant responsable de l'international à la Faculté de Philosophie qu'en dernière extrémité). Il s'agit de tenter de bâtir un programme de cours cohérent (en ayant conscience qu'il risque fort de devoir être modifié à l'avenir), en faisant des choix qui tiennent compte de vos centres d'intérêt, de votre projet d'étude et/ou de votre projet professionnel ou de recherche sur un plus long terme, et de l'offre de cours locale disponible. **Une proposition de bon sens et motivée n'a aucune raison de ne pas être acceptée: il est donc inutile de consulter l'enseignant, si c'est le cas.**

Dans le cas où, à l'étranger, l'offre de cours en philosophie à votre niveau de diplôme n'est pas tout à fait adéquate par rapport à la liste de votre Tableau B et/ou si certains cours d'ouverture qui s'inscrivent bien dans votre projet d'études ou votre projet professionnel sont proposés (par exemple en Histoire de l'art, si vous visez l'Esthétique etc), vous pouvez proposer de les intégrer dans votre Contrat d'études (sans vous éloigner trop excessivement de la liste du tableau B) De même, si vous êtes inscrit.e en M1, mais qu'un cours de niveau L3 vous semble très pertinent en fonction par exemple de votre sujet de mémoire, vous pouvez tout à fait le proposer dans le Contrat pédagogique/Learning agreement. Tout en la matière est question de cohérence et d'équilibre.

- **Il y a toutefois un certain nombre de contraintes quantitatives (nombre d'ECTS par semestre) dont il faut impérativement tenir compte :**
 - Si votre semestre d'études à l'étranger se déroule dans un établissement européen ou relevant plus généralement de la zone des conventions *Erasmus* (ou partenariat équivalent, quantifiant les cours en termes d'ECTS), vous devez faire figurer dans le tableau A des cours correspondant au moins au nombre d'ECTS prévus dans votre Tableau B (30 ECTS par semestre, moins ceux que vous avez rayés).

- Si votre séjour d'études à l'étranger se déroule hors de la zone Erasmus et que le système des ECTS ne s'applique pas dans ce pays, le volume minimal des enseignements à suivre est à déterminer au cas par cas (en tenant compte de ce qui vient d'être dit pour les séjours d'études en zone Erasmus, concernant le mémoire en M1 comme en M2 et les éventuelles dispenses) en fonction approximativement du cadre suivant :
 - Comparaison entre le volume horaire total des cours que vous proposez de suivre et celui des cours que vous auriez suivis en restant à Lyon 3 (ou encore le volume horaire de travail requis pour valider tel ou tel module)
 - Nombre de cours (ou de « Crédits » au sens de l'établissement d'accueil) devant être validés par année universitaire par les étudiants inscrits dans le diplôme de l'établissement d'accueil

7. Je m'apprête à rédiger ma proposition de Contrat pédagogique (Learning agreement, c'est à dire essentiellement le choix des cours dans l'université d'accueil à l'étranger) en vue de l'entretien. Quelles sont les informations pertinentes à préciser pour chaque cours ou module du Tableau A (que ce soit dans le Contrat d'études lui-même ou dans le mail auquel mon contrat sera joint ou lors de l'entretien s'il doit encore avoir lieu) ?

Pour chaque enseignement que vous souhaitez suivre et valider à l'étranger (Tableau A), les informations à indiquer obligatoirement sont les suivantes :

- Pour les établissements de la zone Erasmus (ou hors zone Erasmus mais utilisant le système des crédits ECTS)
 - Dans le contrat : Intitulé complet du cours (le code du cours sera important à terme, mais à ce stade, ce n'est pas le plus important)
 - Dans le contrat : Nombre de crédits européens (ECTS) attribué à ce cours dans l'établissement d'accueil à l'étranger
 - Si, à titre dérogatoire le niveau d'un cours souhaité ne correspond pas au niveau des cours du diplôme français que vous êtes censé.e valider, :
 - précisez dans le contrat, entre parenthèses à côté de l'intitulé du cours, le niveau de ce cours (cours d'un niveau équivalent au L1, L2, L3, M1, M2 ?)
 - dans -votre mail ou lors de l'entretien : motivez votre choix,
- Pour les établissements hors zone Erasmus n'utilisant pas le système des crédits ECTS:
 - Dans le contrat : intitulé complet du cours
 - Dans le contrat, à côté de l'intitulé du cours: Volume horaire total du cours (nombre d'heures suivies au titre de ce cours sur l'année) ou/et le Nombre de crédits "locaux" (au sens du pays étranger concerné) attribués à ce cours en précisant le nombre total de crédits que doivent valider annuellement les étudiants inscrits dans le diplômes suivi dans l'établissement d'accueil.

- Si, à titre dérogatoire et pour une raison motivée, le niveau d'un cours souhaité ne correspond pas au niveau des cours du diplôme français que vous êtes censé valider:
 - précisez dans le contrat, entre parenthèses à côté de l'intitulé du cours, le niveau de ce cours (cours d'un niveau équivalent au L1, L2, L3, M1, M2 ?)
 - dans -votre mail ou lors de l'entretien : motivez votre choix,

TROISIÈME PARTIE. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie dont la candidature pour un séjour d'études à l'étranger a déjà acceptée ou ayant entamé un séjour d'études à l'étranger

8. Ma candidature a été acceptée. Je dois finaliser (avec signatures des responsables) mon Contrat d'études (Learning agreement). Comment dois-je procéder ?

Vous devez remplir complètement le formulaire normalisé de la Communauté européenne (disponible notamment sur Moodle dans l'espace professionnel personnel de JB Joinet, l'enseignant responsable de l'international à la Faculté de Philosophie). Pour savoir comment le remplir, reportez-vous aux rubriques dédiées de la PARTIE II, ci-dessus. Faites preuve d'autonomie (cherchez les informations sur internet, sur les pages web de l'établissement d'expatriation et sinon auprès du Service Général des Relations Internationales de Lyon 3) et de bon sens. Doivent être notamment indiqué le code des tous les cours (ceux de Lyon 3, ceux de l'établissement prévu pour la mobilité).

Une fois que votre formulaire est rempli, adressez-le par mail pour signature à l'enseignant de la faculté de philosophie responsable des séjours d'études à l'étrangers. N'oubliez pas (comme pour tout mail sur ce sujet) de mettre en préambule de votre mail, les informations demandées à la toute fin du présent document.

9. Mon séjour d'études a commencé, je suis à l'étranger. Ma proposition de contrat d'études (choix des cours dans l'université d'accueil) a été acceptée par l'enseignant responsable des échanges internationaux à la faculté de philosophie de Lyon 3 (et peut-être aussi par la personne responsable des échanges internationaux dans l'établissement à l'étranger). Mais pour telle ou telle raison, je souhaite ou dois modifier ce contrat. Cela est-il possible ? Comment procéder ?

En réalité, il est très rare que le programme de cours initialement accepté (tel qu'il figure dans le Contrat pédagogique ou Learning agreement) s'avère praticable (le plus souvent pour des raisons d'incompatibilité dans la programmation des cours, ou encore parce qu'un enseignement s'avère ne pas correspondre à ce que l'intitulé laissait présager, ou qu'un cours n'est plus disponible dans l'offre etc).

Si un changement est requis, il faudra *au bout d'un certain temps* contacter par mail l'enseignant responsable des échanges internationaux à la faculté de philosophie de Lyon 3 et lui proposer une modification en donnant des *informations précises* :

- sur le cours censé être remplacé par le nouveau : intitulé précis, nombre de crédits, volume horaire total, niveau (L3, M1 etc) etc

- sur le nouveau cours : intitulé précis, nombre de crédits, volume horaire total, niveau (L3, M1 etc) etc
- sur les raisons pour lesquelles cette modification du contrat initial est demandée.

Si la demande est raisonnable (et si les contraintes quantitatives sur le nombre d'ECTS, voir plus haut, sont satisfaites), il n'y a aucune raison pour qu'un tel changement soit refusé. **Donc il vaut mieux prendre son temps et seulement une fois que les choses sont stabilisées :**

- remplir la dernière page du "Contrat pédagogique/Learning agreement" en précisant les modifications demandées (à savoir la page prévue pour signaler et préciser les éventuels changements dans le choix des cours par rapport au contrat initial).
- envoyer par mail le document ainsi modifié à l'enseignant responsable de l'international à la Faculté de Philosophie de Lyon 3, en précisant dans votre mail les raisons de votre demande de modification. L'enseignant le signera et vous le renverra (ou demandera alors des modifications).
- faire contresigner l'avenant au contrat par la personne idoine dans l'établissement à l'étranger (Le changement n'est officialisé qu'à partir du moment où les enseignant.e.s responsables des échanges internationaux à la faculté de philosophie de Lyon 3 et dans l'établissement à l'étranger ont validé par leur signature cet avenant au "Contrat pédagogique/Learning agreement".)

IMPORTANT :

1/ Partir en séjour d'études à l'étranger, suppose une grande autonomie. L'enseignant responsable de l'international à la Faculté de Philosophie ne doit pas être consulté à tout bout de champ (et encore moins sur des questions administratives ou non pédagogiques sur lesquelles il n'est pas compétent). Avant d'envoyer un mail tentez de trouver par vous-même la réponse à vos questions, et consultez les pages web des universités, des départements et des services dédiés à l'international.

2/ Si votre séjour d'études à l'étranger vient de commencer ou est en cours, pour éviter d'incessants échanges de courrier électronique inutiles ou évitables (et de multiples demandes de modification successives), il est particulièrement recommandé d'attendre d'être bien installé, d'avoir consulté l'administration et les enseignants de l'établissement à l'étranger, de déterminer globalement les solutions, avant de demander officiellement, et en une seule fois, une modification de votre Contrat (Learning agreement), comme indiqué plus haut. Les demandes raisonnables et motivées n'ont aucune raison de ne pas être acceptées.

3/ Pour tout email que vous adresserez à l'enseignant responsable de l'international à la Faculté de philosophie (mais aussi aux services administratifs du Service Général des Relations Internationales) et si votre mail concerne un parcours d'études à l'étranger (Erasmus ou autre), merci :

A/ de toujours rappeler dans l'en-tête du email:

1. NOM, Prénom, numéro de téléphone (au format international)
2. Le niveau du diplôme (L3, M1, M2) et l'année concernés par l'expatriation (qu'elle soit passée, présente ou future).

3. S'il s'agit d'un master, précisez la "mention" (Philosophie ou Histoire de la philosophie) voire le "parcours » (HP; LHPST, PC, EEDV, CS, ECV) du master dans lequel vous avez été, êtes ou serez inscrit à Lyon 3 durant l'expatriation. Par exemple : «En 2018-2019, inscrit à Lyon 3 en M2 mention Philosophie, parcours Philosophie Contemporaine».
4. Le (ou les) pays étranger(s) concerné(s), voire la ville et l'établissement d'enseignement concernés;
5. Si vous le connaissez, le nom de la personne responsable (au Service Général des Relations Internationales de Lyon 3) de la zone géographique concernée (par exemple: « Responsable au SGRI: Mme ... »)

B/ de mettre en CC la personne responsable de la zone géographique concernée au SGRI (Service Général des Relations Internationales) de Lyon 3, de ne pas hésiter, si cela semble pertinent

EXEMPLE:

DUPONT Denis, +33 6 00 00 00 01

Expatriation niveau M2 en 2018-2019

En master Mention « Philosophie », Parcours « Philosophie contemporaine »

Université de Cork (Grande-Bretagne)

Personne responsable au SGRI de Lyon 3 : Mme TARTEMPION